

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU LUNDI 26 MARS 2018**

Dûment convoqué le Conseil municipal d'Aigrefeuille s'est réuni dans la salle du conseil.

Conseillers présents : MM. ANDRÉ Christian, DIXON Eric, GRUDÉ Jean-Louis, IMART Thierry, LEMORTON Joël, SANY Bernard, Philippe STURMEL.

et Mmes ANTHINIAC Laurence, DUCROS Lucie, LOPEZ Valérie, LOUBET Marine, POUPOT Mary.

Secrétaire de séance : LEMORTON Joël

Absents excusés : MARTIN Jeanne procuration à Brigitte CALVET

DURU Sandra pas de procuration

La séance est ouverte à 20 h 37 par Madame Brigitte CALVET, Maire.

En liminaire, Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil municipal d'ajouter une délibération relative à l'achat d'une tondeuse autoportée.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité que cette délibération soit ajoutée à l'ordre du jour du Conseil municipal.

- **Budget communal**

• **Approbation du compte de gestion 2017**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du Budget Communal 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	847 372.16 €	811 464.63 €
<b>Investissement</b>	48 811.23 €	59 205.01 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier de la Trésorerie de Caraman Lanta, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote** : 14 voix pour

• **Adoption du compte administratif 2017**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bernard SANY, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la présentation de ce compte administratif et elle quitte la salle du Conseil municipal.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le Compte Administratif du Budget Communal 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
<b>Fonctionnement</b>	847 372.16 €	811 464.63 €
<b>Investissement</b>	48 811.23 €	59 205.01 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017.

**Vote** : 13 voix pour

- **Affectation du résultat du budget communal 2017**

Le Conseil municipal constate que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 0 €
- un déficit de fonctionnement de - 35 907.53 €

Aussi, il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
Résultat de l'exercice	- 35 907.53 €
Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	67 872.87 €
Résultat à affecter	31 965.34 €
Solde d'exécution d'investissement	10 393.78 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0 €
Besoin en financement	
0 €	
Affectation	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
Report en fonctionnement R 002 (2)	31 965.34 €
Déficit reporté D 002 (5)	0 €

**Vote** : 14 voix pour

- **Vote des taux d'imposition communaux 2018**

Madame le Maire rappelle que les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017 étaient :

Taxe d'habitation	13.66%
Taxe foncière (bâti)	15.46%
Taxe foncière (non bâti)	84.71%

Après discussion, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les taux de référence de l'année 2017. En conséquence, les taux votés pour l'année 2018 sont :

Taxe d'habitation	14%
Taxe foncière (bâti)	15.85%
Taxe foncière (non bâti)	86.83%

**Vote** : 14 voix pour

- **Vote du budget communal 2018**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Budget Communal pour l'année 2018. Elle précise que lors de la lecture des montants des subventions accordées aux associations de la commune, les Conseillers municipaux qui sont membres de bureaux d'associations de la commune, devront quitter la salle du Conseil municipal.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	BUDGET 2018
chapitre 011 charges de gestion générale	284 570.00 €
chapitre 012 : charges de personnel	420 100 €
chapitre 14 : atténuation de produits	6 670.00 €
chapitre 023 : virement à la section d'investissement	0 €
chapitre 65 : autres charges de gestion courante	132 764.00 €
chapitre 66 : charges financières	24 036.00 €
chapitre 67 : charges exceptionnelles	100.00€
chapitre 022 : dépenses imprévues	1000.00€
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>869 240.00€</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	BUDGET 2018
chap 002 excédent antérieur reporté	31 965.34 €
chap 70 vente de produits, prestations de services	127 355.00 €
chap 73 impôts et taxes	541 207.00€
chap 74 dotations, subventions et participations	143 707.00 €
chap 75 autres produits de gestion courante	11 010.66 €
chap 77 produits exceptionnels	13995.00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>869 240.00 €</b>

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	BUDGET 2018
16	remboursement d'emprunts	38 719.69 €
20	Immobilisations incorporelles	40 000.00 €
21	immobilisations corporelles	202 918.09 €
23	immobilisations en cours	557 238.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>838 875.78 €</b>

chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	BUDGET 2018
001	excédent antérieur reporté	165 067.06 €
021	virement de la section de fonctionnement	0
024	Produits de cessions	164 730.70 €
10	dotations, fonds divers et réserves	10 908.00 €
13	subventions d'investissement	138 170.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	360 000.00 €
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>838 875.78 €</b>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le Budget Communal 2018.

Vote : 14 voix pour

- **Budget annexe Lotissement Communal**

• **Approbation du compte de gestion 2017**

Madame le Maire présente le Compte de Gestion du budget annexe du lotissement communal 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 850.24 €	12 850.24 €
Investissement	12 850.24 €	0 €

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que ce Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2017 par Monsieur le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

**Vote** : 14 voix pour

• **Adoption du compte administratif 2017**

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Bernard SANY, 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la présentation de ce compte administratif et elle quitte la salle du Conseil municipal.

Monsieur le 1<sup>er</sup> Adjoint présente le Compte Administratif du Budget annexe du lotissement Communal 2017 comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 850.24 €	12 850.24 €
Investissement	12 850.24 €	0 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2017 du lotissement communal.

**Vote** : 13 voix pour

• **Affectation du résultat du budget communal 2017**

Le Conseil municipal constate que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 0 €
- un déficit de fonctionnement de : 0 €

Aussi, il décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	0 €
Résultats antérieur reportés (ligne 002 du Compte Administratif)	0 €
<u>Résultat à affecter</u>	0 €
<u>Solde d'exécution d'investissement</u>	- 12 850.24 €
<u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	0 €
<u>Besoin en financement</u>	12 850 €
<u>Affectation</u>	
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	0 €
2) Report en fonctionnement R 002 (2)	0 €
<u>Déficit reporté D 002 (5)</u>	0 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat 2017 au budget annexe du lotissement communal 2018 tel qu'il est présenté.

Vote : 14 voix pour

- **Vote du budget annexe du lotissement communal 2018**

Madame le Maire présente au Conseil municipal le Budget annexe du lotissement communal pour l'année 2018.

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES		
chapitre 011 : Charges à caractère général		597 822.03 €
chapitre 66 : charges financières		23 500.00 €
chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections		12 850.24 €
<b>TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>		<b>634 172. €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES		
chap 70 Produits des services		282 527.27 €
chap 042 Opérations d'ordre entre sections		351 645.00 €
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>		<b>634 172.27 €</b>

CHAPITRE	SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
001	Solde d'exécution reporté	12 850.24 €
040	Opération d'ordre entre sections	351 645.00 €
	<b>TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT</b>	<b>364 495.24 €</b>

chapitre	SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
001	Solde d'exécution reporté	0 €
040	Opération d'ordre entre sections	364 495.24 €
	<b>TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT</b>	<b>364 495.24 €</b>

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget annexe du lotissement communal tel qu'il est présenté. Vote : 14 voix pour

**-Cession de la parcelle ZD 191 au budget du lotissement communal - Commercialisation des lots.(annule et remplace la délibération 2018/9).**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la délibération 2017/53 du Conseil Municipal du 18 décembre 2017, l'entreprise Création Foncière a été retenue afin de commercialiser les lots du lotissement communal du Clos de la Marelle pour le compte de la mairie d'Aigrefeuille.

Elle présente le plan de vente des terrains :

N° LOT	PRIX DE VENTE TTC
1	115 000.00 €
2	117 000.00 €
3	117 000.00 €
4	120 000.00 €
5	132 000.00 €
6	127 000.00 €
7	130 000.00 €
8	131 000.00 €
9	128 000.00 €
10	129 000.00 €
11	120 000.00 €
12	113 000.00 €
13	120 000.00 €
14	123 000.00 €
15	125 000.00 €

Concernant les macro-lots 16, 17 et 18, Madame le Maire rappelle que les conditions de vente ont été votées lors de la délibération 2017/54 du 18 décembre 2017.

Les réservations seront établies avec un dépôt de garantie de 2 900 € à l'ordre de Maître POITEVIN, notaire à TOULOUSE.

Enfin, il convient de céder le terrain ZD 191 au budget du lotissement communal pour le montant de sa valeur nette comptable à savoir 20 730.72 € et de le retirer de l'actif de la commune où il figure avec le numéro d'inventaire 267.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

- D'approuver les prix de vente des terrains du lotissement communal du Clos de la Marelle présentés dans le tableau ci-dessus,
- De déposer le dossier du lotissement communal chez Maître POITEVIN
- D'autoriser Madame le Maire à signer les actes de vente et de donner à Création Foncière un pouvoir pour signer les promesses de vente.
- De céder le terrain ZD 191 au budget du lotissement communal pour le montant de sa valeur nette comptable à savoir 20 730.72 € et de le retirer de l'actif de la commune où il figure avec le numéro d'inventaire 267.

•  
**Vote** : 14 voix pour

**- SDEHG : Procédure de traitement de petits travaux urgents**

Madame le Maire explique le SDEHG propose à la commune de voter une enveloppe annuelle financière prévisionnelle de 10000 € afin de faire réaliser des travaux urgents qui relèvent de la compétence du SDEHG.

Quant aux règles habituelles de gestion et de participation financière du SDEHG, elles resteront applicables, notamment l'inscription aux programmes de travaux du SDEHG pour les opérations concernées.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition du SDEHG et décide de couvrir la part restant à la charge de la commune dans la limite de 10 000 € sur ses fonds propres.

**Vote** : 14 voix pour

**- Avis du Conseil municipal sur le Projet Régional de Santé (PRS) dans le cadre de la consultation règlementaire.**

Madame le Maire explique que L'ARS Occitanie a publié le 20 février 2018, un avis de consultation pour le Projet Régional de Santé Occitanie, ce qui ouvre la procédure d'avis de consultation sur les 3 composantes du Projet Régional de Santé (PRS) à savoir :

- le Cadre d'Orientation Stratégique (COS),
- le Schéma Régional de Santé (SRS),
- le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS).

Il convient de donner un avis sur ce Projet Régional de Santé qui a pour ambition de mobiliser au plus près des territoires pour une action efficace qui réduira les inégalités de santé et prendra donc en compte les besoins des plus vulnérables.

L'avis de Conseil municipal est favorable :

**Vote** : 10 voix pour et 4 abstentions.

**-Acquisition d'une tondeuse autoportée - Demande de subvention au Conseil Départemental.**

Madame le Maire explique qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'une tondeuse autoportée plus maniable et plus adaptée aux travaux sur les espaces verts de la commune en particulier pour les petits espaces.

Elle présente les 3 devis suivants :

- Pôle Vert L'Union propose une tondeuse autoportée « Husquarna Rider R422TS » 4x4 avec coupe 112cm. Le prix est de 8 575€ HT soit 10 290€ TTC. Ils proposent une reprise de notre tracteur John Deere 4300. La montant pour la reprise proposée pour le tracteur John Deer est de 1500 €.
- Souma SACRE propose une tondeuse de marque « Stiga » modèle Park 74 4x4 avec coupe de 105 cm pour un prix de 5612.92 HT soit 6735.50 € TTC. Mais ce matériel n'est pas professionnel et donc pas adapté à des travaux intenses.
- VM Assistance de Drémil propose le même matériel que Pôle Vert L'Union pour un prix de 10 711.67€ HT soit 12 854 € TTC. Ils proposent une reprise du tracteur John Deer pour 3000 €.

Le Conseil municipal retient le devis de la société Pôle Vert et accepte de céder pour 1500 € à cette entreprise Pôle Vert de l'Union le tracteur John Deer correspondant au numéro d'inventaire 348. D'autre part, le Conseil municipal sollicite l'aide du Département pour l'acquisition de ce matériel.

**Vote** : 14 voix pour.

La séance est levée à 22 h 15.

Signatures

Brigitte CALVET  
Maire d'Aigrefeuille

